



TERMES DE RÉFÉRENCE

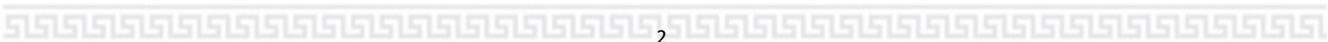
Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

Nom	Groupe de travail sur le sport sécuritaire (GTSS)
Mandat	<p>Le GTSS est un groupe de travail de Wrestling Canada Lutte (WCL) qui fait rapport au conseil d'administration et aux membres, par l'entremise de la directrice administrative.</p> <p>Le GTSS est chargé d'élaborer (au plus tard à l'AGA de 2019) un cadre de travail coordonné, afin de garantir que WCL offre une expérience et un environnement inclusifs et sécuritaires, exempts de toute violence ou harcèlement pour tous les participants. Ce cadre de travail s'appliquera à tous les secteurs de compétence de WCL, et il devrait être durable et pouvoir être adapté aux besoins de tous les clubs et associations provinciales et territoriales.</p> <p>Nous recommandons fortement à toutes les associations provinciales et territoriales de lutte d'examiner et d'adopter ce cadre de travail au sein de leurs organisations respectives afin d'assurer que leurs principes et ceux de WCL soient harmonisés.</p>
Principales tâches et responsabilités	<p>La GTSS a pour rôle de mettre en place l'approche nécessaire pour produire un cadre de travail coordonné, durable et adaptable. Parmi ses responsabilités spécifiques, notons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. analyser la situation actuelle aux niveaux de l'organisation nationale, des associations provinciales et territoriales, et des clubs; 2. identifier des stratégies pour consulter et impliquer les intervenants adéquats, les experts pertinents, et ainsi de suite; 3. mettre en oeuvre des phases de rétroaction, en fonction des besoins, pour que l'élaboration de ce cadre de travail soit éclairée par une quantité suffisante de commentaires; 4. assurer des communications adéquates avec le conseil d'administration et les membres; 5. élaborer une ébauche et un modèle de cadre de travail, ainsi que des recommandations en vue de leur adoption et de leur mise en oeuvre. <p>Tâches du président :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaborer l'ordre du jour des réunions du GTSS, en consultation avec les autres membres du GTSS. – Présider les réunions et s'assurer que le GTSS formule ses recommandations dans le cadre de son mandat et des politiques et plans organisationnels.





	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les recommandations et actions du GTSS sont communiquées à la directrice administrative. - Préparer des rapports écrits sur les recommandations, les progrès et toute autre information pertinente, afin de les soumettre à la directrice administrative pour qu'elle les transmette au conseil d'administration et aux membres. - Demeurer informé des politiques pertinentes de l'organisation. - S'assurer que les membres du GTSS sont informés de tous les enjeux importants.
<p>Autorité</p>	<p>Le GTSS est un groupe qui travaille en synergie, qui est représentatif des membres de WCL, et qui doit produire des recommandations finales à l'intention du conseil d'administration et des membres.</p> <p>Le GTSS peut de temps en temps inviter à ses réunions d'autres personnes qui peuvent, selon le GTSS, contribuer à ses travaux (p. ex. des experts-conseil).</p> <p>Le GTSS peut organiser des réunions ou d'autres activités pour faciliter l'atteinte d'un consensus sur ses recommandations.</p>
<p>Composition et prise de décisions</p>	<p>Le GTSS se compose d'au moins quatre (4) et d'au plus sept (7) membres :</p> <p>PRÉSIDENT; N'importe quel membre du GTSS peut occuper le poste de président. Les membres décideront entre eux celui qui va assumer ce rôle, et s'ils ne parviennent pas à s'entendre, le GTSS désignera son président par l'entremise d'un vote.</p> <p>MEMBRES* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un représentant des athlètes (nommé par le Conseil des athlètes) - un représentant des entraîneurs (nommé par le Conseil des entraîneurs) - un représentant des officiels (nommé par l'ACOL) - jusqu'à quatre (4) représentants des associations provinciales et territoriales (nommés par le groupe de gestion, à partir d'un groupe de candidats intéressés) <p>* On devra tenir compte de la répartition des sexes.</p> <p>S'il n'y a pas de candidats intéressés, il n'est pas nécessaire de combler les places supplémentaires.</p> <p>Parmi les membres d'office, sans droit de vote, de ce GTSS, on compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la directrice administrative; - le président. <p>VOTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées. Le quorum est la





	majorité des membres du GTSS. - Chaque membre a une (1) voix, et il n'y a pas de vote par procuration.
Réunions	Le GTSS se réunit par conférence téléphonique, ou au besoin à la demande de son président.
Rapport	Le GTSS fait rapport par l'entremise de la directrice administrative, comme suit : - on tiendra à jour les procès-verbaux des réunions et les notes connexes; - des mises à jour seront effectuées pour les réunions du conseil d'administration; - le GTSS fera rapport aux membres à l'assemblée générale annuelle des membres, sous la forme d'un rapport écrit.
Approbation et révision	Les présents termes de référence ont été approuvés par le conseil d'administration le 14 octobre 2018.